

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c la ligne

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 45 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Gérant:
G. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 15 Juin doivent être renouvelés sans retard.

Nous commencerons prochainement la publication d'un roman qui a obtenu un très-grand et très-légitime succès dans le feuilleton de l'Opinion nationale, et qui est dû à un de nos jeunes écrivains les plus distingués:

LA HAIE-BLANCHE

PAR
PROSPER CHAZEL
Nos lecteurs nous sauront gré de nous être assuré le droit de reproduction de cette œuvre, remarquable à tous égards, au point de vue de la pensée, de la forme et de l'intérêt dramatique.

NOUVELLES DU JOUR

13 juin
M. de Belcastel, un des chauds partisans de la substitution, a repris hier la suite du discours, qu'il n'avait pu achever la veille. — Ce qui a paru plaire médiocrement à l'Assemblée en général et à M. le comte Jaubert en particulier.
M. le comte Jaubert a constaté, en effet, que les séances commençant tard et finissant tôt, on n'expédiait pas assez vite les affaires du pays, auxquelles l'honorable comte s'est déclaré incidemment prêt à se consacrer jusqu'à l'extinction de ses forces. — Ceci regarda ses électeurs; puis, il s'agit d'élire un président de séance, et d'ailleurs, qu'à prolonger de quelques instants la séance de jeudi, la Chambre est obligée de s'arrêter à midi, le lendemain le long plaidoyer de M. de Belcastel, en faveur de la substitution. Parlant au début de la séance, l'orateur s'est montré moins pressé de conclure, et malgré le bruit croissant des conversations particulières, il n'en a pas moins poursuivi jusqu'au bout ses harangues, sans faire grâce à ses auditeurs, d'une seule syllabe; d'un seul mouvement oratoire, s'arrêtant quand le bruit couvrait sa voix, reprenant ensuite avec impassibilité la période interrompue.
M. de Lorgeuil, hâtons-nous de le constater, s'est borné à écouter son collègue et n'a lancé au président de la République aucune injure nouvelle. En revanche, on a eu un discours de M. Baragnon.
M. Baragnon partage, sur le service obligatoire, les opinions de son honorable ami de Belcastel. Aussi a-t-il profité avec empressement d'une occasion qui lui était offerte par le ministre de la guerre, pour lancer la discussion dans une voie où elle devait s'arrêter et permettre aux auteurs des deux amendements que l'on sait de pallier leur immédiate défaite.
M. le général de Cissey, répondant à M. de Belcastel, avait dit que les articles 54 et 55 de la loi, — pour peu qu'on voulait les élargir, — suffiraient à assurer toutes les garanties que réclamait, au nom des intérêts du travail, MM. de Barante et de Belcastel. S'autorisant de cette quasi-promesse, M. Baragnon, — sans négliger cependant de « démontrer » que la substitution est « un contrat utile à la société », — a demandé le renvoi du vote sur les amendements jusqu'après ceux des articles 54 et 55.
Vainement, M. le comte de Chasseloup-Laubert est intervenu, affirmant de nouveau que « la substitution est le remplacement déguisé », et rappelant que « le remplacement

est tombé à jamais sous l'acclamation qui a salué le service obligatoire », M. Baragnon persiste à demander le renvoi. M. de Barante, de son côté, déclare que, si le renvoi n'est prononcé, il retirera son amendement — sauf à lui révoquer à la troisième délibération. C'est alors un chassé-croisé des plus vifs à suivre. L'amendement que M. de Barante dépose, plusieurs députés de la gauche le reprennent. On fait observer qu'il faut en finir au moins avec l'amendement de M. de Belcastel. — C'est tout fini, M. de Belcastel laisse tomber à son tour son amendement. — Rien n'est fini, répliquent les mêmes membres de gauche, qui ramassent l'amendement de Belcastel. On voit d'ici toute la scène. Il faut consulter l'Assemblée.
L'Assemblée consultée s'oppose à tout ajournement, et le scrutin s'ouvre sur la proposition Belcastel. 547 voix contre 33 la repoussent.
M. de Barante réplique qu'il retire son amendement; mais il a le compte sans M. C'est qui le reprend. — La-dessus grand tumulte: un membre, contraire à l'esprit d'un amendement, peut-il, — sans manquer à toutes les convenances parlementaires, — le reprendre pour son propre compte? — Parfaitement, répond le président, le règlement en décide.
De nouveau on marche au vote. Mais la droite, forcée dans ses derniers retranchements, imagine alors de jouer à la gauche le même tour que celle-ci lui avait joué lors du renouvellement des vice-présidents de la Chambre. Elle s'abstient en masse, et le résultat du scrutin est que l'amendement est repoussé par 337 voix seulement contre 2. Or, pour que la délibération soit valable, le chiffre de 300 votants est nécessaire. La droite triomphe et la discussion est renvoyée à lundi, ainsi que la décision à prendre sur la validité de ce dernier vote.
S'il faut en croire un bruit, répandu par une dépêche de l'agence Havas, — une fraction de la droite aurait décidé d'envoyer à M. Thiers une députation chargée d'appeler l'attention du président de la République sur le résultat des dernières élections, et sans préjudice apparentement, de l'interpellation que prépare, sur le même sujet, le comte Jaubert.
On ajoute, il est vrai, que la gauche se déciderait à une semblable démarche, dans le cas où la droite mettrait son projet à exécution.
— Est-ce que déjà la cause n'est point suffisamment entendue?
L'Espagne, en l'a dit bien des fois et chaque jour nous offre l'occasion de le répéter, l'Espagne est, par excellence, le pays des surprises et des changements à vue.
Hier l'insurrection carliste était éteinte et le maréchal Serrano sur le pavais. Aujourd'hui on déclare que, depuis le commencement des hostilités, jamais la situation n'a été plus satisfaisante pour les rebelles, et les journaux légitimistes publient une longue liste des chefs de bande qui tiennent encore la campagne. En Navarre, en Catalogne, dans les provinces basques, dans les Asturies, en Castille, en Estramadure, on en retrouve aujourd'hui un peu partout.
Quant au maréchal Serrano, il ne faisait que d'arriver à la présidence du conseil et déjà le pouvoir lui échappe. D'après les dépêches de Madrid, la cause de la retraite du ministre serait dans le refus du roi Amédée de souscrire à la présentation d'un projet de loi, suspendant les garanties constitutionnelles, et qui aurait paru nécessaire aux chefs de la majorité parlementaire ainsi qu'aux ministres, pour conjurer les menaces de la situation actuelle.
Le roi Amédée, avec une fermeté qui l'honore, a refusé de s'engager dans cette voie, invoquant le serment solennel qu'il a prêté de ne jamais s'imposer au pays.
Autre surprise: c'est au chef des progressistes radicaux, M. Ruiz Zorilla, qu'échoit la présidence du conseil, et l'on est à se demander comment le nouveau cabinet s'y prendra pour vivre avec les cortès, dont la majorité lui est hostile, et qu'il ne peut dissoudre en ce moment.

P.-S. — Nous recevons au dernier moment une dépêche importante qui confirme les bruits relatifs à la marche favorable des négociations engagées avec l'Allemagne pour la libération du territoire.
La Prusse accepte, en principe, de négocier sur les bases proposées par M. Thiers, et de consentir à l'évacuation, moyennant le paiement d'une partie de la dette et des garanties pour le résidu.
DU PRINCIPE DE L'HONNEUR
Un M. Saint-Laurent vient bien, dans la Décentralisation, servir de correcteur à nos articles. Nous l'en remercions. Pêtit et pêtit il finira par nous former. Dans le dernier il a noté trois fautes. Nous eussions pensé qu'il en devait y avoir bien davantage!
L'une est que nous avons mis à tort le mot *imprimé* au masculin; en quoi notre correcteur a parfaitement raison. La deuxième, d'avoir employé le mot *bénévolence* (dont il fait, pour plus d'esprit, *bénévolence*), qui ne serait pas français; en quoi il se trompe. C'est du français vieilli (1), mais excellent. Bienveillance, qui l'a remplacé, ne le vaut pas, et n'a pas du tout le même sens. La troisième est l'emploi du terme *jouisseur*, qui est nouveau, mais d'une énergie rare, et sans équivalent possible. Pourquoi tant de rigueur, lorsque votre propre nom lui-même, « *Décentralisation!* » est un barbarisme aux yeux de l'Académie!
M. de Saint-Laurent a la bonté de nous montrer, par son exemple, comme on devient un grand écrivain, en ne servant que des mots inscrits au dictionnaire, tels que, entre autres, le verbe « masculiniser ». Masculiniser plaît; il est élégant; il a bel air; il sent son gentilhomme d'une lieue; il faudra le faire passer dans la prochaine édition de l'Académie. Que notre assidu correcteur veuille bien nous continuer ses bons offices, afin que nous ne « féminisions » pas lorsqu'il eût été nécessaire que nous « masculinisassions »!
Les scrupules excessifs de notre honorable contradicteur font songer involontairement à ce cordelier bien connu qui se confessait à un prêtre séculier, renommé pour sa sainteté. Comme le pénitent s'égarait dans des *scadilles*, le prêtre, irrité, l'interrompit en s'écriant: « Vous êtes bien scrupuleux, pour un cordelier!... »
M. de Saint-Laurent est bien scrupuleux, pour l'autour de sa pièce!
Il prend soin encore de nous avertir que nous ne sommes ni Pascal, ni La Bruyère. Nous le savions bien avant lui! — Aussi avions-nous bien dit qu'il était petit critique, mais non pas que nous fussions grand écrivain! C'est à lui et aux siens de croire écrire, comme ils font tout le reste par grâce spéciale, « divinement ». A nous de nous contenter de faire nos efforts pour écrire « raisonnablement ». La distinction n'est pas de nous, mais de La Bruyère. Elle s'applique avec justice aux deux partis, celui de notre contradicteur et le nôtre: celui des anges et celui des hommes, comme l'on sait.
Enfin, comme huile à ses critiques, l'éminent écrivain de la *Décentralisation* a daigné trouver que « notre portrait de la bourgeoisie est vrai, autant que celui des hautes classes était injuste. » — Comment vous y prenez-vous donc avec votre photographie, disait une

vieille femme à l'une de ses amies? Tous vos portraits sont d'une ressemblance! Tandis que, dans les miens, il me vieillit toujours de vingt ans. — Evidemment nous avons vieilli M. de Saint-Laurent et ses amis...
Laissons ces misères, auxquelles nous ne nous soucions point arrêter si nous n'eussions songé à cette parole d'un chrétien au dix-septième siècle, « qu'il y a des temps de flâner. » Assez plaisé avec M. de Saint-Laurent.

DU PRINCIPE DE L'HONNEUR

Nous avions à parler aujourd'hui de l'instruction dans les classes moyennes, mais nous avons reçu quelques lettres dans lesquelles on nous fait observer qu'il ne suffit pas de demander à certaines classes, comme nous l'avons fait, d'élever leur moralité; qu'il faut encore indiquer quels mobiles peuvent ou doivent les porter à cet effort.
Une société n'existe en effet qu'à la condition de certains retranchements, de certains sacrifices de la part de chacun dans ses relations avec autrui et avec la société même. « Cette attache intime que nous avons à nous-mêmes, dit Bossuet, c'est la ligne de séparation, c'est la paroi mitoyenne entre tous cœurs. » Plus cette paroi est épaisse, plus la société a de peine à vivre. Le jour où ceux qui sont en révolte contre le sacrifice volontaire de l'intérêt particulier à l'intérêt général seraient non pas même la majorité, mais cesseraient d'être le très-petit nombre, nous retomberions à l'état de peuplades contemporaines de l'ours des cavernes et de *l'elephas primigenius*. La contrainte ne peut efficacement s'exercer que du grand nombre sur le petit. Vainement s'efforceraient-ils de multiplier les gendarmes, puisque les gendarmes seraient faits de même limon que ceux qu'ils auraient mission de contenir. Au sacrifice il faut donc un mobile moral.
M. Prévost-Paradol, reprenant sous d'autres noms la thèse de Montesquieu, assigne trois sources à la moralité publique comme à la moralité privée: la religion, le devoir et l'honneur. D'autres y ont voulu joindre le patriotisme, mais il ne semble pas que l'on puisse être patriote autrement que sous l'impulsion de l'un des trois sentiments que nous avons nommés. Et même peut-on dire que, pour un grand nombre de personnes, l'idée de religion et celle de devoir n'en font qu'une, et ainsi réduire à deux les trois sources dont nous avons parlé.

l'honneur est une sorte de devoir particulier, artificiel, parfois fort au delà, parfois infiniment en-deçà des simples délicatesses d'une conscience bourgeoise. Il exige que l'on ne tarde pas de vingt-quatre heures le paiement d'une dette de jeu; il permet de ne pas payer l'honnête marchand qui a cru livrer sa marchandise à un honnête homme. Il exige que, débile, ou ne sachant pas tenir une épée, vous livriez votre vie au premier chenapan qui aura trouvé plaisant de vous insulter; il permet que vous déshonoriez la femme de votre ami.
Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, raconte dans ses mémoires qu'à peine au sortir du collège, il fit acheter par le valet de chambre de son gouverneur, et pour le prix de cent cinquante pistoles, une fille de quatorze ans, la niece d'une pauvre épinglière. La petite résista. Après diverses tentatives, Retz, touché de sa pudeur, daigna ne pas la forcer. Il la conduisit chez

me tante à lui, qui la mit en religion. Il trouve ce trait si beau, si noble, qu'il ne peut exprimer combien il s'en admire. Cette histoire fut tant louée de la cour, que, plus tard, Louis XIII, qui en avait gardé souvenir, lorsqu'on lui présentait l'abbé de Retz, lui témoigna une estime particulière. Voilà le code de ce que l'on appelle l'honneur.
Et cependant l'honneur, quoique mêlé de grandeur et de bassesse, est un motif d'action si efficace dans certains rangs de notre société française où il existe si peu de sentiment religieux et si peu de sentiment de devoir, qu'on doit s'estimer heureux (triste signe!) que ses lois aient conservé quelque empire. « Si l'honneur nous excite à la vertu, il nous oblige aussi trop souvent à donner plus qu'il ne fait à l'opinion, disait encore Bossuet; et quand je considère attentivement les divers événements des choses humaines, il me paraît que la crainte d'être blâmé n'étouffe guère moins de bons sentiments qu'elle n'en réprime de mauvais. » De nos jours, Bossuet serait forcé de passer sur toute l'ivraie que contient l'honneur, car le bon grain qui s'y trouve mêlé est presque toute notre récolte.
Assez d'autres avant nous, et depuis Montesquieu, ont répété que l'honneur était le mobile des sociétés aristocratiques. Pour être plus exact, il faudrait dire que l'honneur est la loi particulière d'une caste, car cette inflexible rigueur du point d'honneur n'était observée, semble-t-il, que pour tracer une ligne de démarcation plus nette entre le gentilhomme et le vilain.
Il peut paraître étrange que l'honneur soit resté le dernier soutien d'une société telle que la nation française, toute fondée sur le principe démocratique. Il peut paraître non moins étrange qu'en Angleterre, où la forme de la société est un contraire aristocratique, le point d'honneur n'exerce qu'une action fort secondaire et que le devoir y soit un mobile incomparablement plus puissant que lui. On a souvent invoqué l'exemple de Nelson, rappelant à ses marins, au moment de la bataille de Trafalgar, le nom de *devoir* et passant sous silence celui de *gloire*, tandis que l'amiral français parlait de *gloire* et se taisait sur le *devoir*.
C'est qu'il n'est pas de pays où l'on ait, autant qu'en France, avec des idées plus démocratiques, des mœurs qui le soient moins. A mesure que la révolution brisait le cadre de la caste, tout le monde s'efforçait de prendre les habitudes et les mœurs de la caste disparue. Il n'est aujourd'hui si mince gazetier d'estaminet qui ne veuille avoir son duel au début de sa carrière, comme jadis un marquis. Ne pouvant retenir la vertu de la noblesse, nous en avons conservé les vices.
Par comparaison, voyez l'Angleterre. Avec des institutions aristocratiques, elle a des mœurs bien plus démocratiques que les nôtres. Aussi le duel y est-il inconnu. La noblesse y conserve bien ce caractère propre à l'aristocratie; d'être un corps de citoyens qui gouvernent, mais elle n'est pas comme en France avant 89 une caste, fermée, jalouse. La forme de cette aristocratie est indistincte; sa limite, inconnue. Des bien avant 89 (1) on observe le mélange des roturiers et des nobles dans les mêmes affaires, les mêmes professions. Signe bien plus expressif de fusion, ils

se marient entre eux. La fille du plus grand seigneur peut épouser sans honte un homme nouveau. En France, après quatre-vingts ans d'égalité, on n'en est pas encore là.
C'est dans la langue surtout qu'il faut chercher l'indice des mœurs. Tandis qu'en France la signification du mot gentilhomme est encore intacte, le nom analogue n'existe pas en anglais. Il y a des siècles que le mot *gentleman*, qui vient de notre *gentilhomme*, a changé de sens. Il y a des siècles que les Anglais n'ont plus l'équivalent du mot *roturier*. On a fait observer qu'en 1664, à l'époque où Molière écrivait, il n'était déjà plus possible de traduire littéralement ce vers de *Tartuffe*:
Et tel que l'on le voit, il est bon gentilhomme.
Quoi que l'on fasse, le principe de l'honneur n'est encore qu'une faible garantie pour la conservation d'une nation. Il a quelque chose d'humain, de factice, qui ne saurait assurer les longs destins. Cette idée, d'ailleurs, ne pénètre jamais au-delà de certaines couches supérieures de la société. Le point d'honneur est un mot absolument vide de sens pour tout ce qui constitue la masse populaire et même une partie considérable des classes moyennes. A mesure que la société se transformera plus complètement, les vieilles lois des vieilles sociétés aristocratiques iront rejoindre ceux pour qui elles furent faites. Et malheur à nous, alors, s'il ne nous reste rien autre pour ressourcer!
Déjà même cette idée de l'honneur s'est singulièrement affaiblie durant ces vingt dernières années. « Lorsque la pensée que le succès passe avant tout, et que la fin justifie les moyens, s'est emparée fortement des esprits, le point d'honneur, qui consiste précisément à ne pas trouver bons tous les moyens de réussir et à respecter en toutes choses les règles du jeu, est en danger de disparaître (1). »
« Etes-vous curieux de vérifier ce qu'il en est? — Compulsez tout à votre loisir les innombrables discours du second César et de ses ministres. Vous y retrouverez sans cesse les mots de « gloire », de « puissance », de « dynastie », de « popularité », de « nationalité », de « solidarité », d'homme providentiel. » Offrons de gager que vous n'y rencontrerez pas une seule fois cette simple phrase: « Nous avions donné notre parole, nous devions la tenir; » ou cette autre: « Agir autrement n'eût pas été loyal; » ou seulement celle-ci: « Nous ne pouvions mentir. »
Or, on verra bien admettre, n'est-ce pas, qu'il n'eût pas coûté davantage à César de tenir un langage plutôt qu'un autre. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il sentait qu'il y avait plus de chances de succès à jouer au grand homme qu'à l'honnête homme. Et c'est là qu'est le symptôme effrayant.

Ne plus se soutenir qu'à peine sur le principe de l'honneur et sentir fléchir cet appui, voilà, semble-t-il, l'état de la France. Si nous devons être sauvés, ce ne peut plus être que par l'idée de devoir. Seule, elle peut avoir prise sur tous les éléments de la société, sans distinction, et agrandir nos visées bien au-delà de la courte portée du point d'honneur. Tous les autres mobiles ont une vertu limitée et une durée d'un jour. Celui-là embrasse tout, et son objet est éternel.
(1) V. Toqueville: *L'Ancien régime et la Révolution*.
(1) Prévost-Paradol: *la France nouvelle*.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

LE ROI LÉAR DE LA STEPPE

Le départ du maître de la maison devait forcément déranger la réunion, d'autant plus que nos deux hôtes disparurent bientôt à leur tour. Ce fut en vain que Stokine essaya de nous retenir. L'ispravnik ne put s'empêcher de reprocher au procureur sa franchise déclinée.
— Je n'ai pu faire autrement, répondit l'autre, — une conscience a parlé.
— Quand je vous disais que c'est un franc-maçon, murmura Souvenir à mon oreille. — Votre conscience! répliqua l'ispravnik; elle s'habitue vite à ce que vous concevez. Nous habitez votre poche, tout comme chez nous autres pêcheurs. — Pendant cette conversation, le procureur, déjà debout, mais présentant la fin sur morcean, envoyait dans sa bouche morcean sur morcean. — Je vois que vous avez bon appétit, lui dit Stokine avec agreur. — C'est en prévision... ou comme provision, répartit humblement le prêtre. — On sentait dans cette réponse une habitude de faim invétérée.

Un bruit de voiture se fit entendre devant le perron, et nous nous séparâmes. Revenu à la maison, je racontai à ma mère tout ce qui s'était passé. Elle m'écouta jusqu'au bout et hochait la tête. — Cela ne promet rien de bon, dit-elle; je n'aime pas toutes ces innovations.
Le lendemain, Kharlof vint dîner chez nous. Ma mère le félicita sur l'heureuse terminaison de l'affaire qui l'avait occupé. — Tu es maintenant un homme libre, et tu dois te sentir plus léger.
— Certainement, je me sens plus léger, répondit Kharlof d'un air qui disait tout le contraire. Rien ne m'empêche maintenant de penser à mon âme et de me préparer à l'heure de la mort.
Ma mère se mit à parler des incidents de la veille. — Oui, oui, dit Kharlof, l'interrompant; il s'est passé quelque chose... de peu grave. Seulement... voici ce que j'ai sur le cœur, ajouta-t-il après avoir hâté un peu. Les vaines paroles de Souvenir ne m'ont pas troublé hier, ni celles de M. le procureur; celle qui m'a troublé, c'est...
Ici Kharlof se tut. — Qui donc demanda ma mère.
Kharlof la regarda fixement. — Evlampia. — Evlampia? la fille? Comment cela? — Madame, elle était de pierre, une vraie statue! Elle ne seut donc rien? Ana, sa sœur, à la bonne heure; elle a fait tout ce qu'il fallait; c'est une fine mouche;... mais Evlampia!... Elle a toujours été... à quel bon cachet ma faute à présent?... ma préférée. Comment n'a-t-elle pas eu pitié de moi? Comment ne s'est-elle pas dit: — Il faut qu'il soit bien mal, qu'il ne se sente plus de ce monde, pour qu'il nous donne tout ce qu'il a? — Elle est de pierre. Pas un mot, pas un regard; elle saute jusqu'à terre, mais sans reconnaître. Attends un peu, répartit ma mère, nous lui ferons épouser Gavriilo Fedoulich; ça l'amollira.

Kharlof leva les yeux. — Vraiment, madame, vous comblez à ce point sur lui? — Sans doute.
— Allons, vous en savez plus long là-dessus que moi. Seulement n'oubliez pas ceci: Evlampia et moi, c'est le même caractère; le sang coaque et le cœur comme un charbon ardent. — Aurais-tu un cœur de cette espèce, mon père?
Kharlof ne répondit rien; il se fit un court silence. — Eh bien! Martin Petrovitch, reprit ma mère, comment pensez-tu sauver ton âme? Iras-tu faire un pèlerinage à saint Mitrophan (1) ou à Kief? ou bien ici près, au contraire de Optino? On dit qu'il vient de s'y manifester un moine d'une telle sainteté... Il se nomme Macaire. Jamais un pareil saint ne s'est vu. Il n'a qu'à regarder, il voit tous vos péchés à travers votre corps.
— Si elle se montre en effet une fille ingrate, reprit Kharlof d'une voix rauque... il me semble qu'il me serait plus facile de le tuer de mes propres mains.
— Que dis-tu là, Seigneur Dieu? s'écria ma mère. Reviens à toi. Voilà ce que c'est de ne m'avoir pas écoutée l'autre jour, quand tu venais me demander conseil. Maintenant tu vas le tourmenter au lieu de penser à ton salut, et ce sera bien inutilement, comme si tu voulais te moquer de la coupe. Tu te plains, tu as peur.
Ce dernier reproche sembla le piquer au vif. Tout son orgueil monta comme un flot; il se redressa, renversa la tête en arrière, avança le menton. — Je ne suis pas de cœur, madame Natalia Nicolavna, dit-il d'un air sombre, qui se plaignent, qui ont peur. Je n'ai rien voulu de plus que vous exprimer mes sentiments comme à un bienfaitrice, à une personne que je respecte infiniment; mais le Dieu tout-puissant sait, — il leva la main au-dessus de sa tête, — que le globe terrestre se brisera en morceaux avant que je manque à ma parole.

ou que j'ai peur, ou que je regrette ce que j'ai fait. Et quant à mes filles, elles ne sortiront pas de l'obéissance dans tous les siècles des siècles!
Ma mère se boucha les oreilles. — Oh! petit père, tu sonnes comme une trompette. Si tu es tellement sûr de la lignée, grand bien lui fasse, et à toi aussi; mais tu me brises la tête.
Kharlof s'excusa, poussa deux ou trois soupirs, et se tut. Il ne s'animait plus jusqu'au moment du départ. Il disait qu'il redoutait surtout de mourir subitement, sans repentir, qu'il voulait se faire une règle de ne plus se fâcher, car la colère gâte le sang et il faut monter à la tête; puisqu'il avait renoncé à tout, à quoi bon se mettre en colère? Que d'autres travaillent à leur tour, que d'autres s'échauffent le sang! — Au moment de prendre congé de ma mère, il lui jeta un regard étrange, rêveur et interrogateur à la fois; puis, tirant de sa poche par un brusque mouvement le volume du *Travailleur au repos*, il le lui glissa dans la main.
— Qu'est-ce? demanda-t-elle.
— Lisez là, fit-il d'une voix brève, là où il y a une corne. On y parle de la mort. Je sens que c'est très-bien dit, mais je n'y puis rien comprendre. Je reviendrai, et vous m'expliquerez ce que c'est. — Et Kharlof disparut derrière la porte.
— Ça va mal, ça va mal, dit ma mère, et prenant le volume l'endroit marqué, elle lut ce qui suit: — « La mort est un grand et important travail de la nature. Elle consiste en ceci, que l'esprit, étant beaucoup plus léger, plus subtil et plus pénétrant, non-seulement des éléments de matière auxquels il est soumis, mais encore que la force électrique, se nettoie, se purifie d'une façon chimique, et ne cesse de tendre en avant jusqu'à ce qu'il rencontre un endroit également immatériel... »
Ma mère lut ce passage deux ou trois fois, et jeta le livre. Quelques jours plus tard, nous

reçûmes la nouvelle que le mari de sa sœur était mort. Elle partit aussitôt, m'emmenant avec elle. Bien que ma mère ne se proposât de rester chez sa sœur qu'une semaine au plus, ce ne fut qu'à la fin de septembre que nous pûmes revenir chez nous.
III.
Le premier mot que me dit mon valet de chambre Procope, qui était aussi mon chasseur, fut que les bécasses étaient arrivées en grande foule, et qu'elles étaient surtout nombreuses dans le petit bois de bouleaux près de Ieskovo, le domaine de Kharlof. Nous avions encore trois heures jusqu'au dîner. Je saisis mon fusil, ma carabasse, et me faisant accompagner par Procope et mon chien d'arrêt, je partis en courant pour Ieskovo. Nous y trouvâmes en effet beaucoup de bécasses, et, sur une trentaine de coups tirés, nous en tuâmes cinq ou six. Me hâtant de revenir avec mon butin, j'aperçus près de la route un paysan qui labourait. Son cheval s'était arrêté, et, lui, avec force jurons et même des larmes à travers, secouait violemment la corde qui servait de bride à son cheval, dont il avait presque perdu le cou. Je jetai un regard sur le malheureux haridelle dont les côtes semblaient crever la peau, tandis que ses flancs, inondés de sueur, se soulevaient et retombaient par secousses irrégulières comme un vieux soufflet de forge. Je reconnus sur-le-champ, à sa cicatrice sur l'épaule, la vieille juente étiquée qui pendant tant d'années avait voué Kharlof. — Est-ce que Martin Petrovitch ne serait plus en vie? — demandai-je à Procope. La chasse nous avait si complètement absorbés tous deux que jusqu'à ce moment nous n'avions pas parlé d'autre chose.
Non, il est vivant, répondit Procope. Pourquoi le demandez-vous?

— Mais c'est bien son cheval, répliquai-je; l'aurait-il vendu?
— En effet, ce cheval était à lui. Il ne l'a pas vendu, on lui a pris pour le donner à ce paysan-là. Bien des choses se sont passées en votre absence, ajouta-t-il avec un léger sourire et comme pour répondre à mon regard étouffé. — Et quelles choses, grand Dieu! C'est maintenant M. Stokine qui est le maître.
— Et Martin Petrovitch?
— Oh! Martin Petrovitch est devenu comme qui dirait le dernier des hommes. Il ne mange que du sec et du froid. Il ne compte plus pour rien; un de ces beaux matins, on le chassera de la maison.
L'idée qu'on pouvait chasser un pareil géant ne pouvait pas m'entrer dans la tête. — Mais Gifko, demandai-je, que dit-il de tout cela? Je suppose qu'il est marié avec la seconde fille.
— Marié! s'écria Procope en riant cette fois tout de bon. On ne lui laisse pas seulement passer le seuil de la porte. — Tourne tes brancards d'un autre côté, nous n'avons que faire de toi. — Je vous l'ai déjà dit, c'est Stokine qui commande.
— Et la fiancée?
— Evlampia Martinovna! Eh! notre maître, je vous répondrais bien là-dessus; mais vous êtes trop jeune. Voilà... Oh! oh! on dirait que Diane est en arrêt. — En effet, ma chienne se tenait immobile devant un épais buisson de chêne qui terminait un ravin boisé aboutissant à la route. J'y courus avec Procope; une bécasse partit du buisson; nous lui lâchâmes deux coups de fusil sans l'atteindre, et nous allâmes la chercher à la remise.
(A suivre.) IVAN TOURGUÈNEF.

(1) Dont les reliques sont au couvent de Veronej.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers et M. d'Arnim doivent aller visiter le camp de Rocquencourt. L'ancien national annonce que les chefs de corps ont été avertis de cette double visite.

On annonce que hier la commission de décentralisation, malgré l'opposition des ministres de l'intérieur, des travaux publics et des finances, s'est prononcée pour la suppression des conseils de préfecture.

La sous-commission de décentralisation vient de se prononcer pour la suppression des conseils d'arrondissement.

Tout en pensant que les sous-préfets, elle crée les conseils cantonaux, qui seront composés du maire de chaque commune ou, à leur refus, d'un délégué élu par le conseil municipal.

Le président de droit de chaque conseil sera le conseiller général de chaque canton.

Le deuxième convoi de déportés, au nombre de 680, a quitté la rade de Brest le 13 juin, à une heure de l'après-midi, sur la frégate la Guirlande.

La veille du départ, dit à ce sujet le Journal officiel, le préfet maritime de Brest a fait connaître au ministre de la marine que la commission de visite avait trouvé le bâtiment dans de très-bonnes conditions pour entreprendre cette navigation lointaine, et qu'il n'a été présenté aucune réclamation dont on ait eu à tenir compte.

Le ministère de la justice vient, dit-on, de refuser à Blanqui, sur sa demande, son transport à la Nouvelle-Calédonie.

M. de Barante a été le prétexte du refus qui lui a été fait.

Blanqui doit être envoyé au fort de Joux, près Pontarlier.

Des délégués des observatoires de Paris, de Cambridge, de Greenwich, de Washington, sont réunis en ce moment à Brest, pour déterminer la position astronomique absolue de Paris, Londres et Washington.

Le résultat des explications fournies par le ministre des finances à la sous-commission du budget de 1873, au sujet des compte-courants d'avances des receveurs généraux, que ces avances s'élevaient au 1er janvier 1872, à 63 millions et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'intérêt a été ainsi fixé pour ces avances à 5 0/0 sur la portion de leurs avances égales à leurs cautionnements, soit 31 millions environ; à 5 1/2 0/0 sur la portion qui excède leurs cautionnements sans qu'elle puisse dépasser le quadruple; à 6 0/0 sur la portion qui excède le quadruple de leurs cautionnements. A une voix de majorité et après une discussion assez vive, la commission a décidé que l'Etat continuerait à emprunter par l'intermédiaire des receveurs généraux.

Il y a deux jours, de deux à quatre heures du matin, on a totalement dévalisé la chapelle de la maison municipale de santé, dite hospice Dubouché, faubourg Saint-Denis, à Paris.

Les voleurs ont pris tout ce qui leur a paru avoir une valeur, et leur butin a été considérable. Ils ont emporté notamment des vases d'or et d'argent qui ornaient l'autel. Chose singulière! après avoir forcé une porte pour s'introduire dans la chapelle, ils n'ont pu réussir à ouvrir le tronc où sont déposées les offrandes.

Un marchand de vin qui demeure dans la rue de la Harpe sortait les convulsions funèbres, à six heures, vers quatre heures du matin, deux hommes portant une caisse. On suppose que ce sont les voleurs.

Le Journal de Rouen rapporte un fait qui est bien de nature à causer une vive émotion chez toutes les personnes qui l'ont connu.

Un habitant du quartier du Mont-Tiboulet avait été appelé, en 1870 à la défense du pays et avait été obligé de quitter sa ferme.

Par suite de circonstances fatales on a cru à la mort de cet homme, et, après avoir reçu les pièces qui contenaient la constatation officielle du décès, sa femme se serait mariée en secondes noces. Mais le premier mari n'était pas mort, et il est, dit-on, de retour à Rouen depuis deux jours.

Une grève a éclaté à Réhon parmi les cent ouvriers mineurs de la Providence; quinze des mécontents ont demandé leur compte et sont partis. On espère que demain tout sera rentré dans l'état normal.

On a fait courir le bruit de la mort de M. Gannal.

Le fait est que le célèbre embaumeur est mort depuis longtemps.

Bien joli type, dit à ce propos le Charivari, que celui du père Gannal qu'on voyait jadis errer dans tous les bureaux de journaux, faisant à nos prédécesseurs dans la carrière l'offre gracieuse de les embaumer pour rien!

Depuis quelque temps, à Strasbourg, des agents de police se présentent chez les habitants avec un registre, dans lequel ils prient les chefs de famille d'inscrire s'ils entendent opter pour la nationalité française ou pour la nationalité allemande. On ne s'explique pas encore dans la ville quel peut être le but de cette mesure, puisque les habitants ont jusqu'au 1er octobre prochain pour se décider.

On mande de Londres, 14 juin, que Marguerite Bixblanc a été déclarée coupable d'assassinat, mais en l'absence de préméditation, les jurés recommandant particulièrement l'accusé à la clémence des juges.

Trait de mœurs anglaises. Le prétendant sir Roger Tichborne a fait une conférence à Northampton, où il a obtenu un grand succès de curiosité. Il paraît que les souscriptions plouvent de toutes parts et que le prétendant pourra facilement faire face à toutes les dépenses que nécessitera son nouveau procès.

Un détail fort piquant: il vient de paraître à Londres un nouveau journal destiné exclusivement à soutenir la cause du prétendant; cette feuille s'appelle The Tichborne Gazette. Le premier numéro paru contient la liste de toutes les personnes qui ont souscrit au Tichborne Case.

Edgard A. Poe, dans son Scavaldé d'or, si curieux sur ses calculs algébriques et ses déductions plus étonnantes encore que celles de l'Assassinat de la rue Morgue, raconte la découverte de pierres et d'argent ayant appartenu au pirate Kydd.

Elle bien! la fiction est devenue une réalité, s'il en faut croire les journaux américains.

Tout récemment, racontent ces journaux, trois frères du nom de Dixon ont découvert une grande quantité de pièces d'or et d'argent dont le millésime varie de 1534 à 1587, et qui ont été frappées surtout en Espagne, dans les Flandres et aux Indes orientales. Aussitôt grande excitation. Comme l'endroit n'est guère à plus d'une demi-heure de New-York, les vi-

siteurs et les chercheurs ne manquent pas.

On ne doute pas qu'on ne soit sur la trace des trésors cachés par Kydd.

Voici en quelques mots l'histoire du pirate Kydd et de ses trésors.

Le capitaine William Kydd fut chargé par Guillaume III de détruire la piraterie aux Indes occidentales. Il prit le commandement de l'Acorn, et choisit un nombreux équipage d'hommes déterminés et il fit ses affaires pour son compte. Il sillonna pendant de longues années l'Atlantique et la mer des Indes, arrêtant tous les navires espagnols, portugais et même anglais, s'emparant de l'or et des pierres précieuses qui l'enfouissait près de la Ville de New-York. Kydd finit par se faire prendre et fut pendu, mais sans livrer le secret de ses cachettes, et son histoire enfumée de combats, d'orgies et d'aventures d'amour, est un des rares romans de l'Amérique. Les Américains ne pouvaient négliger le côté pratique de cette affaire. Depuis bientôt deux cents ans, il n'est pas d'île ou de village sur le littoral de Staaten Island où ils n'aient vainement creusé la terre dans l'espoir de retrouver une partie des trésors du célèbre pirate.

Une loi récemment promulguée par le gouvernement danois, et destinée à entrer en vigueur au 1er juillet 1873, a soumis, à l'entrée en Islande, les vins, eaux-de-vie et boissons distillées de toute sorte aux droits ci-après:

En bouteilles, barriques et autres grands contenants, 0 fr. 24, 2 le litre.

En bouteilles, cruchons, tonnelets de grès ou autres, 0 fr. 33, 2 le litre.

On sait que depuis quelque temps les républiques du Salvador et de Guatemala étaient en guerre avec la république de Honduras.

La France apprend qu'à la suite de plusieurs combats meurtriers, le président de la république du Salvador s'est emparé de Comayagua, capitale du Honduras.

Le président de cette dernière république, le général Medina, s'est retiré dans la capitale du département de Gracias, ville fortifiée, où il a essayé de continuer la lutte.

D'après les informations de la France, la guerre est aujourd'hui très-complètement terminée par la défaite complète du général Medina, et l'entière soumission du Honduras.

Le ministre de la justice vient, dit-on, de refuser à Blanqui, sur sa demande, son transport à la Nouvelle-Calédonie.

M. de Barante a été le prétexte du refus qui lui a été fait.

Blanqui doit être envoyé au fort de Joux, près Pontarlier.

Des délégués des observatoires de Paris, de Cambridge, de Greenwich, de Washington, sont réunis en ce moment à Brest, pour déterminer la position astronomique absolue de Paris, Londres et Washington.

Le résultat des explications fournies par le ministre des finances à la sous-commission du budget de 1873, au sujet des compte-courants d'avances des receveurs généraux, que ces avances s'élevaient au 1er janvier 1872, à 63 millions et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'intérêt a été ainsi fixé pour ces avances à 5 0/0 sur la portion de leurs avances égales à leurs cautionnements, soit 31 millions environ; à 5 1/2 0/0 sur la portion qui excède leurs cautionnements sans qu'elle puisse dépasser le quadruple; à 6 0/0 sur la portion qui excède le quadruple de leurs cautionnements. A une voix de majorité et après une discussion assez vive, la commission a décidé que l'Etat continuerait à emprunter par l'intermédiaire des receveurs généraux.

Il y a deux jours, de deux à quatre heures du matin, on a totalement dévalisé la chapelle de la maison municipale de santé, dite hospice Dubouché, faubourg Saint-Denis, à Paris.

Les voleurs ont pris tout ce qui leur a paru avoir une valeur, et leur butin a été considérable. Ils ont emporté notamment des vases d'or et d'argent qui ornaient l'autel. Chose singulière! après avoir forcé une porte pour s'introduire dans la chapelle, ils n'ont pu réussir à ouvrir le tronc où sont déposées les offrandes.

Un marchand de vin qui demeure dans la rue de la Harpe sortait les convulsions funèbres, à six heures, vers quatre heures du matin, deux hommes portant une caisse. On suppose que ce sont les voleurs.

Le Journal de Rouen rapporte un fait qui est bien de nature à causer une vive émotion chez toutes les personnes qui l'ont connu.

Un habitant du quartier du Mont-Tiboulet avait été appelé, en 1870 à la défense du pays et avait été obligé de quitter sa ferme.

Par suite de circonstances fatales on a cru à la mort de cet homme, et, après avoir reçu les pièces qui contenaient la constatation officielle du décès, sa femme se serait mariée en secondes noces. Mais le premier mari n'était pas mort, et il est, dit-on, de retour à Rouen depuis deux jours.

Une grève a éclaté à Réhon parmi les cent ouvriers mineurs de la Providence; quinze des mécontents ont demandé leur compte et sont partis. On espère que demain tout sera rentré dans l'état normal.

On a fait courir le bruit de la mort de M. Gannal.

Le fait est que le célèbre embaumeur est mort depuis longtemps.

Bien joli type, dit à ce propos le Charivari, que celui du père Gannal qu'on voyait jadis errer dans tous les bureaux de journaux, faisant à nos prédécesseurs dans la carrière l'offre gracieuse de les embaumer pour rien!

Depuis quelque temps, à Strasbourg, des agents de police se présentent chez les habitants avec un registre, dans lequel ils prient les chefs de famille d'inscrire s'ils entendent opter pour la nationalité française ou pour la nationalité allemande. On ne s'explique pas encore dans la ville quel peut être le but de cette mesure, puisque les habitants ont jusqu'au 1er octobre prochain pour se décider.

On mande de Londres, 14 juin, que Marguerite Bixblanc a été déclarée coupable d'assassinat, mais en l'absence de préméditation, les jurés recommandant particulièrement l'accusé à la clémence des juges.

Trait de mœurs anglaises. Le prétendant sir Roger Tichborne a fait une conférence à Northampton, où il a obtenu un grand succès de curiosité. Il paraît que les souscriptions plouvent de toutes parts et que le prétendant pourra facilement faire face à toutes les dépenses que nécessitera son nouveau procès.

Un détail fort piquant: il vient de paraître à Londres un nouveau journal destiné exclusivement à soutenir la cause du prétendant; cette feuille s'appelle The Tichborne Gazette. Le premier numéro paru contient la liste de toutes les personnes qui ont souscrit au Tichborne Case.

Edgard A. Poe, dans son Scavaldé d'or, si curieux sur ses calculs algébriques et ses déductions plus étonnantes encore que celles de l'Assassinat de la rue Morgue, raconte la découverte de pierres et d'argent ayant appartenu au pirate Kydd.

Elle bien! la fiction est devenue une réalité, s'il en faut croire les journaux américains.

Tout récemment, racontent ces journaux, trois frères du nom de Dixon ont découvert une grande quantité de pièces d'or et d'argent dont le millésime varie de 1534 à 1587, et qui ont été frappées surtout en Espagne, dans les Flandres et aux Indes orientales. Aussitôt grande excitation. Comme l'endroit n'est guère à plus d'une demi-heure de New-York, les vi-

siteurs et les chercheurs ne manquent pas.

On ne doute pas qu'on ne soit sur la trace des trésors cachés par Kydd.

Voici en quelques mots l'histoire du pirate Kydd et de ses trésors.

Le capitaine William Kydd fut chargé par Guillaume III de détruire la piraterie aux Indes occidentales. Il prit le commandement de l'Acorn, et choisit un nombreux équipage d'hommes déterminés et il fit ses affaires pour son compte. Il sillonna pendant de longues années l'Atlantique et la mer des Indes, arrêtant tous les navires espagnols, portugais et même anglais, s'emparant de l'or et des pierres précieuses qui l'enfouissait près de la Ville de New-York. Kydd finit par se faire prendre et fut pendu, mais sans livrer le secret de ses cachettes, et son histoire enfumée de combats, d'orgies et d'aventures d'amour, est un des rares romans de l'Amérique. Les Américains ne pouvaient négliger le côté pratique de cette affaire. Depuis bientôt deux cents ans, il n'est pas d'île ou de village sur le littoral de Staaten Island où ils n'aient vainement creusé la terre dans l'espoir de retrouver une partie des trésors du célèbre pirate.

Une loi récemment promulguée par le gouvernement danois, et destinée à entrer en vigueur au 1er juillet 1873, a soumis, à l'entrée en Islande, les vins, eaux-de-vie et boissons distillées de toute sorte aux droits ci-après:

En bouteilles, barriques et autres grands contenants, 0 fr. 24, 2 le litre.

En bouteilles, cruchons, tonnelets de grès ou autres, 0 fr. 33, 2 le litre.

On sait que depuis quelque temps les républiques du Salvador et de Guatemala étaient en guerre avec la république de Honduras.

La France apprend qu'à la suite de plusieurs combats meurtriers, le président de la république du Salvador s'est emparé de Comayagua, capitale du Honduras.

Le président de cette dernière république, le général Medina, s'est retiré dans la capitale du département de Gracias, ville fortifiée, où il a essayé de continuer la lutte.

D'après les informations de la France, la guerre est aujourd'hui très-complètement terminée par la défaite complète du général Medina, et l'entière soumission du Honduras.

Le ministre de la justice vient, dit-on, de refuser à Blanqui, sur sa demande, son transport à la Nouvelle-Calédonie.

M. de Barante a été le prétexte du refus qui lui a été fait.

Blanqui doit être envoyé au fort de Joux, près Pontarlier.

Des délégués des observatoires de Paris, de Cambridge, de Greenwich, de Washington, sont réunis en ce moment à Brest, pour déterminer la position astronomique absolue de Paris, Londres et Washington.

Le résultat des explications fournies par le ministre des finances à la sous-commission du budget de 1873, au sujet des compte-courants d'avances des receveurs généraux, que ces avances s'élevaient au 1er janvier 1872, à 63 millions et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'intérêt a été ainsi fixé pour ces avances à 5 0/0 sur la portion de leurs avances égales à leurs cautionnements, soit 31 millions environ; à 5 1/2 0/0 sur la portion qui excède leurs cautionnements sans qu'elle puisse dépasser le quadruple; à 6 0/0 sur la portion qui excède le quadruple de leurs cautionnements. A une voix de majorité et après une discussion assez vive, la commission a décidé que l'Etat continuerait à emprunter par l'intermédiaire des receveurs généraux.

Il y a deux jours, de deux à quatre heures du matin, on a totalement dévalisé la chapelle de la maison municipale de santé, dite hospice Dubouché, faubourg Saint-Denis, à Paris.

Les voleurs ont pris tout ce qui leur a paru avoir une valeur, et leur butin a été considérable. Ils ont emporté notamment des vases d'or et d'argent qui ornaient l'autel. Chose singulière! après avoir forcé une porte pour s'introduire dans la chapelle, ils n'ont pu réussir à ouvrir le tronc où sont déposées les offrandes.

Un marchand de vin qui demeure dans la rue de la Harpe sortait les convulsions funèbres, à six heures, vers quatre heures du matin, deux hommes portant une caisse. On suppose que ce sont les voleurs.

Le Journal de Rouen rapporte un fait qui est bien de nature à causer une vive émotion chez toutes les personnes qui l'ont connu.

Un habitant du quartier du Mont-Tiboulet avait été appelé, en 1870 à la défense du pays et avait été obligé de quitter sa ferme.

Par suite de circonstances fatales on a cru à la mort de cet homme, et, après avoir reçu les pièces qui contenaient la constatation officielle du décès, sa femme se serait mariée en secondes noces. Mais le premier mari n'était pas mort, et il est, dit-on, de retour à Rouen depuis deux jours.

Une grève a éclaté à Réhon parmi les cent ouvriers mineurs de la Providence; quinze des mécontents ont demandé leur compte et sont partis. On espère que demain tout sera rentré dans l'état normal.

On a fait courir le bruit de la mort de M. Gannal.

Le fait est que le célèbre embaumeur est mort depuis longtemps.

Bien joli type, dit à ce propos le Charivari, que celui du père Gannal qu'on voyait jadis errer dans tous les bureaux de journaux, faisant à nos prédécesseurs dans la carrière l'offre gracieuse de les embaumer pour rien!

Depuis quelque temps, à Strasbourg, des agents de police se présentent chez les habitants avec un registre, dans lequel ils prient les chefs de famille d'inscrire s'ils entendent opter pour la nationalité française ou pour la nationalité allemande. On ne s'explique pas encore dans la ville quel peut être le but de cette mesure, puisque les habitants ont jusqu'au 1er octobre prochain pour se décider.

On mande de Londres, 14 juin, que Marguerite Bixblanc a été déclarée coupable d'assassinat, mais en l'absence de préméditation, les jurés recommandant particulièrement l'accusé à la clémence des juges.

Trait de mœurs anglaises. Le prétendant sir Roger Tichborne a fait une conférence à Northampton, où il a obtenu un grand succès de curiosité. Il paraît que les souscriptions plouvent de toutes parts et que le prétendant pourra facilement faire face à toutes les dépenses que nécessitera son nouveau procès.

Un détail fort piquant: il vient de paraître à Londres un nouveau journal destiné exclusivement à soutenir la cause du prétendant; cette feuille s'appelle The Tichborne Gazette. Le premier numéro paru contient la liste de toutes les personnes qui ont souscrit au Tichborne Case.

Edgard A. Poe, dans son Scavaldé d'or, si curieux sur ses calculs algébriques et ses déductions plus étonnantes encore que celles de l'Assassinat de la rue Morgue, raconte la découverte de pierres et d'argent ayant appartenu au pirate Kydd.

Elle bien! la fiction est devenue une réalité, s'il en faut croire les journaux américains.

Tout récemment, racontent ces journaux, trois frères du nom de Dixon ont découvert une grande quantité de pièces d'or et d'argent dont le millésime varie de 1534 à 1587, et qui ont été frappées surtout en Espagne, dans les Flandres et aux Indes orientales. Aussitôt grande excitation. Comme l'endroit n'est guère à plus d'une demi-heure de New-York, les vi-

siteurs et les chercheurs ne manquent pas.

On ne doute pas qu'on ne soit sur la trace des trésors cachés par Kydd.

Voici en quelques mots l'histoire du pirate Kydd et de ses trésors.

Le capitaine William Kydd fut chargé par Guillaume III de détruire la piraterie aux Indes occidentales. Il prit le commandement de l'Acorn, et choisit un nombreux équipage d'hommes déterminés et il fit ses affaires pour son compte. Il sillonna pendant de longues années l'Atlantique et la mer des Indes, arrêtant tous les navires espagnols, portugais et même anglais, s'emparant de l'or et des pierres précieuses qui l'enfouissait près de la Ville de New-York. Kydd finit par se faire prendre et fut pendu, mais sans livrer le secret de ses cachettes, et son histoire enfumée de combats, d'orgies et d'aventures d'amour, est un des rares romans de l'Amérique. Les Américains ne pouvaient négliger le côté pratique de cette affaire. Depuis bientôt deux cents ans, il n'est pas d'île ou de village sur le littoral de Staaten Island où ils n'aient vainement creusé la terre dans l'espoir de retrouver une partie des trésors du célèbre pirate.

Une loi récemment promulguée par le gouvernement danois, et destinée à entrer en vigueur au 1er juillet 1873, a soumis, à l'entrée en Islande, les vins, eaux-de-vie et boissons distillées de toute sorte aux droits ci-après:

En bouteilles, barriques et autres grands contenants, 0 fr. 24, 2 le litre.

En bouteilles, cruchons, tonnelets de grès ou autres, 0 fr. 33, 2 le litre.

On sait que depuis quelque temps les républiques du Salvador et de Guatemala étaient en guerre avec la république de Honduras.

La France apprend qu'à la suite de plusieurs combats meurtriers, le président de la république du Salvador s'est emparé de Comayagua, capitale du Honduras.

Le président de cette dernière république, le général Medina, s'est retiré dans la capitale du département de Gracias, ville fortifiée, où il a essayé de continuer la lutte.

D'après les informations de la France, la guerre est aujourd'hui très-complètement terminée par la défaite complète du général Medina, et l'entière soumission du Honduras.

condamnation, quand ces moyens ne sont pas présentés comme ayant un but précis, indication qui serait constituerait la provocation? La loi ne dit rien de pareil et, je le répète, le régime déchu qui nous a conduits à ce régime, n'a jamais été justifié.

M. Ubach, qui a décidé le privilège des procès extraordinaires et inexplicables, a été condamné pour ce fait à 100 francs d'amende. Il serait prodigieux que la cour d'appel maintint une pareille décision: je ne voudrais cependant pas en jurer.

Le mois de janvier prochain verra décidément quatre nouveaux théâtres: le théâtre Lyrique et la Porte Saint-Martin qu'on s'apprête à reconstruire, puis un théâtre de drame sur la place du Château-d'Eau, enfin, au coin de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin, sur le terrain vague qui s'étend aujourd'hui devant le grand Café parisien, le théâtre de la Renaissance, où l'on jouera l'opéra comique, la petite Revue et la féerie. On annonce que l'ouverture sera faite par une pièce de M. Victorien Sardou.

A ce propos, je dois vous dire que le mariage de l'auteur de Babouca a lieu lundi prochain à la fiancée est M^{lle} Soulié, fille du bibliothécaire du palais de Versailles. C'est une jeune personne sans fortune, mais pleine d'édification et de qualités, et tout le monde félicite l'auteur de Patrie de son heureux choix.

Il serait triste, du reste, qu'un homme qui a fait tant d'ingénieuses combinaisons matrimoniales dans ses pièces n'ait pas gardé la meilleure pour lui-même.

Je vous avertis de l'arrivée prochaine en votre cité de Frédéric Lemaître et de sa troupe: on jouera Trente ans ou la vie d'un Juif, Don César de Bazan, toutes les créations du grand comédien n'est peut-être pas très-heureuse, car l'âge et la laïque ont fait de Frédéric Lemaître l'ombre de lui-même, mais cette ombre est parfois encore gigantesque et je ne serais pas surpris que s'il s'avisa de jouer encore les Solimbanques, la salle l'appellât à tout rompre à la phrase: Monsieur et madame le maire sont-ils contents? M.

Troisième scandale de la séance. Un député, M. de Barante, a commencé un discours en ces termes:

« JE VIENS DEMANDER LA SUBSTITUTION... »

Voilà, nous y sommes, l'article 42, ou du moins l'amendement que M. de Barante veut introduire entre le paragraphe premier et le paragraphe deux de cet article nous y met on plein. En effet, maintenant que tout est préparé et qu'on a tout fait, soûvenons-nous et perdons, pour en arriver là, que risquerait-on d'être franc?

Messieurs, je demande la substitution!

Quand on disait à la droite que c'était en vue du rétablissement de la substitution qu'elle demandait les cinq années, la droite se taisait, cachait son jeu, M. de Barante fait le mort!

On ne se tait plus maintenant et l'on se cache plus, et l'on dévoile avec une ingénuité un peu osée, aux yeux des profanes, le secret du mystère et de la comédie.

La substitution n'existe pas en Prusse, dit M. de Barante, mais en Prusse le service n'est que de trois ans. En France il sera de cinq ans.

Cinq années de service amèneraient une interruption ruinieuse dans certaines professions.

Voilà, le tour est joué.

On cria à M. de Barante: Pourquoi donc, alors, avez-vous voté cinq ans? — Des voix nombreuses de droite crient au jeune député: Ne répondez pas! — Et n'avez crainte, messieurs, que voulez-vous donc que M. de Barante puisse répondre?

Le colonel de Chadois a fait un très-énergique discours, chaleureux, véhément, en réponse à l'argumentation de M. de Barante. Il convient que les hommes nris parlent ce langage-là quand les jeunes gens luttent entre eux à qui saura le mieux fermer son âme aux aspirations généreuses.

Le colonel de Bastard, membre de la commission, a également parlé avec élévation et vigueur. Il a montré le trafic immoral des hommes recomencés; l'armée sera composée de ce qu'il y aura de plus pauvre et de moins instruit dans la nation.

Quant à M. de Carayon-Latour, il demande la substitution, au nom de la liberté. O liberté que de...! Mais point; j'aurais honte de mêler ces grandes paroles et ces reminiscences d'un temps plus haut que le nôtre, si discutables qu'il puisse être, au jugement qui convient de porter sur les misères et les pechesses du présent.

M. de Belcastel qui est, lui aussi, partisan de la substitution, sera-t-il plus heureux que M. de Carayon-Latour dans le choix de ses arguments? Il a tout au moins mal commencé. Son invocation aux grands principes religieux — était souverainement déplacée en tête d'un discours où l'on se propose de demander la continuation et la consécration des immunités anti-chrétiennes des classes riches et aisées devant l'impôt du sang.

Voici, dit-elle, d'après les on dit de la diplomatie, quels seraient les conditions que la Prusse imposerait à la France, pour le cas où nos ennemis accepteraient le principe de l'évacuation, basé sur un paiement anticipé et partiel:

Occupation de Toul, Verdun, et avant tout de Belfort.

Centralisation des départements évacués, sans que la France y puisse mettre garnison, construits des fortifications, ou travaux de défense, ou des camps fortifiés.

Au dernier moment une dépêche nous annonce que la Prusse accepte décidément de négocier sur les bases proposées par M. Thiers et qui sont le paiement d'une partie de l'indemnité de guerre et des garanties pour le restant.

Les journaux de Paris nous apportent d'intéressants détails sur une réunion du parti conservateur qui a eu lieu il y a deux jours chez M. Johnston, représentant de la Gironde.

Le Français s'exprime à ce sujet en ces termes:

On parlait hier dans la journée d'une réunion parlementaire qui devait avoir lieu chez M. Johnston. C'est une réunion à lieu le soir. Le général Changarnier a présidé. On remarquait parmi les assistants M. de la Roche-Furques, le duc de Dezaux, M. de Carayon La Tour, le marquis de Juigné, le marquis de Talhouët, M. Raoul Duval, le général Chabaud-Latour. Il a été décidé qu'une députation serait envoyée au président de la République; que cette députation, composée des hommes les plus considérables de la majorité conservatrice, exposerait à M. Thiers les griefs de la majorité contre sa politique d'extrême gauche, et réclamerait énergiquement un engagement de sa part de marcher désormais d'accord avec le parti conservateur, et de choisir ses ministres dans son sein. Si une pareille démarche n'aboutissait à rien, on serait décidé à interdire le gouvernement sur l'ensemble de la politique suivie par le gouvernement, et à proposer un vote de défiance.

Le Courrier de France porte à quarante le nombre des députés présents et ajoute ensuite:

Le centre gauche et le centre droit étaient en majorité.

Il a été décidé que l'on inviterait aujourd'hui même les différents groupes de l'Assemblée à nommer des délégués, qui seraient chargés de s'entendre avec M. Thiers pour la constitution d'une majorité gouvernementale conservatrice.

Cette majorité s'engagerait à soutenir énergiquement le président de la République, et lui demanderait en échange de ce concours permanent, de se décharger de certaines alliances qu'elle considérait comme funestes pour le pays.

En d'autres termes, en engageant M. Thiers à devenir le chef reconnu et non contesté de toutes les fractions aujourd'hui éparses du grand parti conservateur.

D'après l'ancien national, la réunion de la gauche se serait prononcée par 47 voix contre 43, pour l'abstention, au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis de M. Thiers.

En voici bien d'une autre! M. de Lorgoril présente un amendement tendant à supprimer le paragraphe 1^{er} de l'article 42, qui dispose

Le correspondant versailles du Temps revient aujourd'hui encore sur la question qu'il traitait hier, et il y revient avec une grande élévation de vues. Nous croyons qu'on lira avec intérêt et nous voudrions qu'on put lire avec fruit, les réflexions très-sensées qui sont exposées dans cette lettre. — Il faut prendre les situations comme elles sont

innovation qui a été décidée précieusement à cette séance, ainsi que nous l'apprenons de la lecture.

Le citoyen Valet s'étant plaint, en effet, que le compte rendu sommaire, en ce qui concerne le passage Couderec, avait été rédigé par un rédacteur étranger, le citoyen Bessières a demandé qu'il revint à son compte rendu d'écouter, et nous seuls peuvent donner une idée vraie de la séance.

La principale question dont se soit occupé le conseil est celle des écoles de Lyon. C'est ce qui a été le rapport du maire dont nous donnons le texte d'après le journal le Progrès.

La suite de cette lecture le conseil a pris la décision de continuer la transaction proposée par le préfet et motivée l'arrêté du 1er juin.

Deux autres affaires, relatives toutes deux à l'administration de l'école, ont occupé la séance.

Le conseil d'administration de l'école des arts et métiers a demandé l'autorisation de faire transporter à l'exposition pour les offrir aux regards du public les œuvres des lauréats de cette école, et, pour couvrir les dépenses de cette installation, il sollicitait une somme de 10,000 fr.

La commission des finances eût préféré que l'exhibition eût lieu dans une salle du palais des arts. L'administration municipale a répondu qu'elle ne pouvait admettre telle quelle l'offre de professeurs de l'école. C'est à ce point que le conseil s'est rallié et le crédit de 10,000 fr. demandé a été ouvert sur le crédit général de 100,000 fr. en vue de l'exposition.

Sur ce même crédit le prélèvement d'une somme de 10,000 fr. a été décidé dans le but d'établir sur le toit vitré de la galerie des arts à l'exposition un velours en coton blanc et à protéger les soieries contre les coups de soleil.

Cette dernière affaire est déjà connue de nos lecteurs.

Le conseil d'administration de l'école des arts et métiers a demandé l'autorisation de faire transporter à l'exposition pour les offrir aux regards du public les œuvres des lauréats de cette école, et, pour couvrir les dépenses de cette installation, il sollicitait une somme de 10,000 fr.

La commission des finances eût préféré que l'exhibition eût lieu dans une salle du palais des arts. L'administration municipale a répondu qu'elle ne pouvait admettre telle quelle l'offre de professeurs de l'école. C'est à ce point que le conseil s'est rallié et le crédit de 10,000 fr. demandé a été ouvert sur le crédit général de 100,000 fr. en vue de l'exposition.

Sur ce même crédit le prélèvement d'une somme de 10,000 fr. a été décidé dans le but d'établir sur le toit vitré de la galerie des arts à l'exposition un velours en coton blanc et à protéger les soieries contre les coups de soleil.

Cette dernière affaire est déjà connue de nos lecteurs.

Le conseil d'administration de l'école des arts et métiers a demandé l'autorisation de faire transporter à l'exposition pour les offrir aux regards du public les œuvres des lauréats de cette école, et, pour couvrir les dépenses de cette installation, il sollicitait une somme de 10,000 fr.

La commission des finances eût préféré que l'exhibition eût lieu dans une salle du palais des arts. L'administration municipale a répondu qu'elle ne pouvait admettre telle quelle l'offre de professeurs de l'école. C'est à ce point que le conseil s'est rallié et le crédit de 10,000 fr. demandé a été ouvert sur le crédit général de 100,000 fr. en vue de l'exposition.

Toutes les demandes qui intéressent le service municipal doivent être formulées sur papier timbré, et adressées au dépositaire du secrétaire général de la mairie centrale (Hôtel-de-Ville).

M. Durré, notre nouveau procureur de la République, est arrivé. Il a prêté hier matin serment devant la cour et doit être installé aujourd'hui.

Un décret du président de la République autorise la mise en vente, dans les débits, de diverses sortes nouvelles de cigares et de cigaretes.

Les cigares sont : 1° Les régalias, à 25 centimes le cigare. 2° Des louches-écho, à 20 centimes. 3° Des ordinaires de grand module à 15 c. les deux cigares.

Les 250 cigares pour les trois sortes font le kilogramme. Quant aux cigaretes, elles sont de quatre espèces, coûtant : 30, 40, 50 et 60 centimes le paquet de vingt. La différence est dans le tabac.

1,000 cigaretes font le kilogramme. Il paraît que malgré toute la publicité donnée aux dispositions de la nouvelle convention de poste franco-allemande, entrée en vigueur depuis le 25 mai, beaucoup de personnes continuent encore à affranchir leurs correspondances pour l'Alsace et pour les autres pays de l'empire allemand comme par le passé.

L'administration des postes s'est cru obligée de rappeler au public, par un avis, les stipulations de cette convention. Nous rappelons nous-mêmes les principales.

Les lettres ordinaires coûtent pour l'Alsace, le pays de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, la Prusse, en un mot pour tout l'empire allemand, 40 centimes. Le poids de la lettre est de 10 grammes.

Les journaux, gazettes, etc., et imprimés de toute nature coûtent 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Les échantillons, papiers d'affaires, épreuves d'imprimerie corrigées, manuscrits, 40 centimes jusqu'à 50 grammes, et 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Les objets recommandés paient un droit fixe de 50 centimes en sus du prix d'affranchissement.

Les lettres portant déclaration de valeurs surtaxe de 40 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes, un droit fixe de 50 centimes et un droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

L'affranchissement est facultatif pour les lettres ordinaires et obligatoire pour tout le reste.

Quant aux lettres non affranchies de l'empire d'Allemagne pour la France, elles sont passibles, à la charge des destinataires, d'une taxe de 60 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

Par jugement en date du 8 août 1870, le tribunal ne première instance de Lyon (Rhône), sur la requête de l'administration des domaines, ordonne les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après nommées :

Amblard (Dominique), menuisier, décédé à Lyon le 19 février 1868; Picton (Marie-Antoinette), décédée à Lyon le 13 janvier 1861; Dieroux (Claude-Sébastien-Isidore), décédé à Lyon le 11 mai 1860; Laborde (Eugène), ancien notaire, décédé à Lyon le 31 mars 1867; Garcia (Pierre), ancien domestique, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le 1er octobre 1865; Coste (Blaise), domicilié à Lyon, décédé à Genest le 16 juin 1867; Guillot (Joseph), restaurateur, décédé à Lyon le 6 juillet 1867; Jagmet on Jag net (Joseph-Antoine), cordonnier, décédé à Lyon le 8 juin 1869; Malbert (Sophie-Marguerite), veuve Desjardines, décédée à Lyon le 4 janvier 1864; Deschamps (Antoine), ancien notaire à Genest, décédé le 25 mars 1863; Pergaud (Auguste-Joseph), écrivain, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le 3 décembre 1866; Madeleine (Claudine-Marie), fille naturelle, décédée à Lyon le 7 novembre 1868; Reizer (Joseph), jardinier, décédé à Lyon le 5 novembre 1866; Chevola (Philibert-Maurice), décédé à Lyon, le 2 août 1865.

Un bureau télégraphique est ouvert à l'exposition à partir d'aujourd'hui 15 juin, avec service permanent, de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

On ne voit depuis quelque temps dans nos rues que des figures bronzées ou noires, orientales ou africaines. Ce sont, comme toujours, les visiteurs les plus éloignés qui arrivent les premiers. Ummi primum.

On a établi à l'exposition même un café turc avec musique, à l'instar de l'exposition de Paris. Deux mornicauds et deux mornicaudes qui rient à fendre l'oreille.

En 1818 les cocons étaient à 1 fr. 50. C'était naturellement la faute de la République, et on parvint à la persuader aux vendeurs. Aujourd'hui ils se paient 7 fr. 50 et jusqu'à 9 fr.

Jamais ils n'ont été si chers. C'est encore la faute de la République, et on essaie de la persuader aux acheteurs.

L'échéance du 29 juin oblige les sociétés qui ont émis des coupures à garder par devers elles ou à détruire tous les billets qui leur resteront passés cette date et à n'en émettre aucun nouveau; mais elle ne leur interdit pas de payer, même après, les bons qu'on leur présentera. En d'autres termes : au 29 juin doit cesser la sortie des billets mais non nécessairement leur rentrée. Il est même à désirer que les compagnies ne se montrent pas trop rigoureuses pour les retardataires. En ce temps de cours forcé et de papier-monnaie tout ce qui peut ébranler la confiance en nos valeurs fiduciaires est un mal et doit être soigneusement évité.

Il faut aussi que le payeur ou le petit commerçant puisse se voir refuser, même par suite de leur faute, le paiement d'un billet qui a été accepté couramment comme monnaie.

Aussi, la chambre de commerce de Marseille a-t-elle décidé que les coupures qu'elle a émises seront payées après aussi bien qu'avant le 29 juin.

La République républicaine insiste sur l'exactitude du récit qu'elle a donné des incidents qui ont amené la grève des fondeurs en fonte.

Ce sont donc bien les patrons qui ont fait grève ! Il y a là un fait qui devrait faire réfléchir les ouvriers.

La grève n'est donc pas une si merveilleuse machine de guerre pour eux puisque les patrons à l'occasion y recourent et la retournent contre eux. Ne comprendront-ils pas, par ce fait palpable, frappant, que c'est là une arme à deux tranchants dont le plus irrité se sert mais qui fait autant de mal à l'un qu'à l'autre.

Les grèves de patrons ne sont pas d'ailleurs un fait nouveau. Elles ont été imaginées, croyons-nous, à Genève contre les ouvriers en bâtiment, puis à Barmen et Elberfeld par les patrons rubanniers pour couper court aux grèves partielles que les ouvriers avaient organisées contre eux.

Nous avons déjà plusieurs fois entrepris nos lecteurs d'un projet d'une seconde ligne ferrée entre Calais et Marseille, à propos duquel se pose avec éclat la question des lignes parallèles et du monopole des compagnies.

Le grand intérêt de notre ville à la question nous engage à reproduire l'extrait suivant de l'Intérêt public de Marseille sur les effets des lignes parallèles :

Si parait qu'on suppose l'organisation des services d'un chemin de fer, il y a une limite à sa capacité utile : il n'y a que vingt-quatre heures dans une journée, et on ne peut faire partir qu'un nombre de trains par heure. Quelle est la limite du trafic au-delà de laquelle l'augmentation des trains n'est plus possible ?

En Angleterre, on estime que au-delà de 60 à 80,000 fr. de recette brute par kilomètre, une ligne est en plein rendement; il est temps d'en considérer une seconde; les premières années de la double exploitation, la recette diminue sur l'ancien réseau, mais au bout de deux ou trois ans, l'équilibre revient; les deux réseaux arrivent au maximum expérimental. C'est ainsi qu'il a été construit jusqu'à quatre lignes successives partant de Londres et aboutissant à Liverpool. Toutes les quatre vivent et vivent bien.

Cette théorie peut s'appliquer immédiatement à un autre ligne qui ne nous touche pas moins que celle de Calais à Marseille, et où le doublement est encore plus nécessaire, celle de Lyon à Saint-Etienne.

Lorsqu'on demanda pour la première fois, en 1868, l'établissement d'une seconde ligne entre ces deux villes (compagnie Mangin) la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée se fonda, pour faire refuser le projet, presque uniquement sur ce fait que la ligne actuelle lui fournissait la meilleure part de son revenu. Le produit kilométrique était, disait-elle, de 150 à 160,000 fr. par an ! Ce chiffre comparé à celui admis plus haut en Angleterre prouve, ou bien qu'elle se trompe, ou bien qu'elle a attendu et même passé depuis longtemps la limite où doit se tenir une bonne exploitation. On peut donc dire que non-seulement une seconde ligne est nécessaire, mais qu'un point où on en est elle apporterait à peine une diminution aux recettes de la ligne précédente.

Quant à l'insuffisance, elle est reconnue depuis longtemps. Déjà en 1859 (6 décembre), une pétition au préfet de la Loire, disait :

Nous nous souvenons de vous rappeler la crise de 1858. On a vu alors, par l'insuffisance et la mauvaise organisation du chemin de fer, l'exploitation de la houille arrêtée dans son essor, obligée de se restreindre sur la plupart des points, entièrement suspendue sur d'autres ; les usines réclamer vainement les approvisionnements nécessaires et des ateliers importants se fermer. La ville de Lyon n'a échappé au danger de manquer de gaz qu'à l'aide de mesures exceptionnelles prises par le préfet du Rhône.

En 1861, 24 décembre, M. Courtin, directeur de houillère de Saint-Etienne, se plaignait amèrement de ne recevoir pour le transport de la houille qu'une quantité de wagons bien inférieure à celle qui eût été nécessaire.

Pour la saison d'hiver... disait-il, on lie d'une augmentation de 17 0/0, dont nous aurions eu besoin, ou nous n'aurions subi une diminution de 23 0/0 ; ce qui constitue entre les besoins et les moyens de les satisfaire une différence de 40 0/0.

Plusieurs centaines de balles de coton ont été perdues. Le plancher du deuxième étage s'est écroulé. On n'a pas eu d'accident à déplorer. La Bourse a été étonnée.

Londres, 15 juin. Chambre des communes.—M. Gladstone répondant à M. Graves dit que par sympathie pour la France, l'Angleterre a promis de ne pas user de représailles pour les actes protectionnistes ; cependant elle se réserve d'abolir les droits sur les vins des autres pays. M. Graves retire sa proposition.

DÉPÊCHES DU MATIN 16 Juin. — 7 heures du matin. Dimanche matin, 16 juin. Au moment où nous mettons sous presse aucune dépêche ne nous est encore parvenue.

Dépêches partielles Du JOURNAL DE LYON New-York, 13. Change papier sur France 4.57

BOURSE DE PARIS du 15 juin DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 56, 87 05, 70 25, 3775, 910, 425, 513, 831, 1000, 847, 820, 782, 470, 388, 296, 92 1/2.

On s'est plaint souvent du prix excessif des cartes du dépôt de la guerre, qui coûtent quatre francs la feuille. Le dépôt de la guerre vient d'entreprendre des reports sur papier qui permettront de livrer la feuille dans l'armée au prix d'un franc.

Rappelons, en outre, qu'en vertu d'une décision ministérielle du 26 octobre 1852, cette même carte est accordée aux bibliothèques communales également au prix de un franc par feuille.

La Société du Tir mâconnais prévient le public que son grand tir annuel aura lieu les 29, 30 juin et 1er juillet.

Il y a des villes qui se plaignent d'avoir trop de police ! Il y a en ce moment près de Bordeaux une localité qui voudrait bien en avoir un peu plus, qui fait pour cela des efforts naturels... et ne peut pas y arriver.

Il se donne depuis quelques jours à Cauderan des courses de taureaux, les courses landaises, qui font courir toute la population bordelaise. Or, un groupe d'industriels stationnant longtemps à l'avance devant les bureaux, s'arrange pour accaparer toutes les places de troisième et le public est forcé ensuite de leur racheter les billets à un prix supérieur.

A cette exploitation il y a deux victimes : le public d'abord et puis le directeur des arènes, subit à cause des disputes interminables et violentes auxquelles cet abus donne lieu jusqu'à dans l'intérieur de l'établissement. Aussi a-t-il demandé à être protégé par une police sévère et il s'est adressé pour cela au maire de Bordeaux, dont il croyait relever sans doute.

Celui-ci a répondu qu'il n'avait aucun titre à faire la police dans la commune de Cauderan, sur le territoire de laquelle sont situés les arènes. Le maire de Cauderan, lui, fournit déjà tout son personnel ; seulement il ne possède que deux gardes champêtres.

On s'est alors adressé au général d'Aurelle de Paladines, pour lui demander — en payant — un piquet de soldats. Le général a répondu que, fournir des hommes, serait contrevenir à un des articles que lui-même a pris récemment, et au vertu duquel il est interdit aux troupes de la garnison de faire un service public à la porte des théâtres ou ailleurs.

En désespoir de cause, l'administration des arènes s'est alors adressée à M. le préfet pour obtenir que, les jours de courses, la force publique fût convenablement représentée à Cauderan. M. Ferdinand Duval n'a pas encore répondu.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le Via de Bernard. Ce produit, approuvé par les Académies de médecine, est journellement ordonné par les médecins, les plus distingués ; son emploi est préférable à toute autre préparation tonique. Dépôt dans toutes les pharmacies.

DÉPÊCHES DU SOIR 15 Juin. — 3 heures du soir. Versailles, 15 juin. La Prusse accepte le principe des négociations sur la base de l'évacuation moyennant le paiement d'une partie de la dette et des garanties pour le restant.

On assure que M. Thiers ira aujourd'hui à Paris conférer avec M. de Bismarck. Une fraction de la droite a décidé d'envoyer une députation pour s'entretenir avec M. Thiers sur la situation intérieure. On assure qu'une démarche analogue est projetée par la gauche.

Plusieurs centaines de balles de coton ont été perdues. Le plancher du deuxième étage s'est écroulé. On n'a pas eu d'accident à déplorer. La Bourse a été étonnée.

Londres, 15 juin. Chambre des communes.—M. Gladstone répondant à M. Graves dit que par sympathie pour la France, l'Angleterre a promis de ne pas user de représailles pour les actes protectionnistes ; cependant elle se réserve d'abolir les droits sur les vins des autres pays. M. Graves retire sa proposition.

DÉPÊCHES DU MATIN 16 Juin. — 7 heures du matin. Dimanche matin, 16 juin. Au moment où nous mettons sous presse aucune dépêche ne nous est encore parvenue.

Dépêches partielles Du JOURNAL DE LYON New-York, 13. Change papier sur France 4.57

BOURSE DE PARIS du 15 juin DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 56, 87 05, 70 25, 3775, 910, 425, 513, 831, 1000, 847, 820, 782, 470, 388, 296, 92 1/2.

On s'est plaint souvent du prix excessif des cartes du dépôt de la guerre, qui coûtent quatre francs la feuille. Le dépôt de la guerre vient d'entreprendre des reports sur papier qui permettront de livrer la feuille dans l'armée au prix d'un franc.

Rappelons, en outre, qu'en vertu d'une décision ministérielle du 26 octobre 1852, cette même carte est accordée aux bibliothèques communales également au prix de un franc par feuille.

La Société du Tir mâconnais prévient le public que son grand tir annuel aura lieu les 29, 30 juin et 1er juillet.

Il y a des villes qui se plaignent d'avoir trop de police ! Il y a en ce moment près de Bordeaux une localité qui voudrait bien en avoir un peu plus, qui fait pour cela des efforts naturels... et ne peut pas y arriver.

Il se donne depuis quelques jours à Cauderan des courses de taureaux, les courses landaises, qui font courir toute la population bordelaise. Or, un groupe d'industriels stationnant longtemps à l'avance devant les bureaux, s'arrange pour accaparer toutes les places de troisième et le public est forcé ensuite de leur racheter les billets à un prix supérieur.

A cette exploitation il y a deux victimes : le public d'abord et puis le directeur des arènes, subit à cause des disputes interminables et violentes auxquelles cet abus donne lieu jusqu'à dans l'intérieur de l'établissement. Aussi a-t-il demandé à être protégé par une police sévère et il s'est adressé pour cela au maire de Bordeaux, dont il croyait relever sans doute.

Celui-ci a répondu qu'il n'avait aucun titre à faire la police dans la commune de Cauderan, sur le territoire de laquelle sont situés les arènes. Le maire de Cauderan, lui, fournit déjà tout son personnel ; seulement il ne possède que deux gardes champêtres.

On s'est alors adressé au général d'Aurelle de Paladines, pour lui demander — en payant — un piquet de soldats. Le général a répondu que, fournir des hommes, serait contrevenir à un des articles que lui-même a pris récemment, et au vertu duquel il est interdit aux troupes de la garnison de faire un service public à la porte des théâtres ou ailleurs.

En désespoir de cause, l'administration des arènes s'est alors adressée à M. le préfet pour obtenir que, les jours de courses, la force publique fût convenablement représentée à Cauderan. M. Ferdinand Duval n'a pas encore répondu.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le Via de Bernard. Ce produit, approuvé par les Académies de médecine, est journellement ordonné par les médecins, les plus distingués ; son emploi est préférable à toute autre préparation tonique. Dépôt dans toutes les pharmacies.

DÉPÊCHES DU SOIR 15 Juin. — 3 heures du soir. Versailles, 15 juin. La Prusse accepte le principe des négociations sur la base de l'évacuation moyennant le paiement d'une partie de la dette et des garanties pour le restant.

On assure que M. Thiers ira aujourd'hui à Paris conférer avec M. de Bismarck. Une fraction de la droite a décidé d'envoyer une députation pour s'entretenir avec M. Thiers sur la situation intérieure. On assure qu'une démarche analogue est projetée par la gauche.

Table with columns: Dernier numéro placé des soies et bobines de puis le 1er du mois, Dernier numéro des laines, Dernier numéro des ballots pesés.

Table with columns: SAINT-ETIENNE, 13 Juin 1872. Rows include 17, 10, 7, 34.

Table with columns: BALLOTS PESÉS. Rows include 2, 3, 4, 6.

Table with columns: AUBERNAIS, 14 Juin. Rows include 6, 1, 6, 2.

Table with columns: AVIGNON, 14 Juin. Rows include 1, 3, 5, 8.

Table with columns: BALLOTS PESÉS. Rows include 1, 3, 4, 4.

BONNE OCCASION Belle Victoria A VENDRE

S'adresser chez MM. HOESCH et fils, carrossiers, rue de Condé, 30. 3446

Grand Bouillon Parisien PERRACHE-TAVERN

Ce restaurant, unique dans son genre, situé Cours du Midi, 29, à côté du GRAND HOTEL MICHEL, et en face de la BRASSERIE GEORGES, est organisé d'après le système des meilleurs établissements de bouillon de Paris.

CONFORT, BON MARCHÉ VASTES SALLES ET TERRASSA Cours du Midi, 29, Lyon

CHANGEMENT DE DOMICILE La maison C. Doucet prévient sa clientèle que son magasin de chemiserie de la rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, est transféré rue Lafont, n. 2.

Liquidation de divers articles de rouennerie, dans l'ancien local, jusqu'à la Saint-Jean, 3431

A REMETTRE pour se retirer des affaires, un commerce de laines à broder et à tricoter. Broderies, canevas, tapisseries. Gros et détail. S'adresser rue Saint-Pierre, n. 27, au 1er. 3384

UN JEUNE ALSACIEN connaît la comptabilité demande un emploi dans une maison de commerce ou d'industrie. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal. 3460

ÉCOLE PRÉPARATOIRE GUÉGO Préparation aux deux Baccalauréats et aux diverses écoles. Local très confortable, situé sur le quai du Rhône, à l'entrée du Parc. Chambres particulières. Internat et Externat. Avenue du Parc, 11. 3421

LA POUDRE TACHET Est la meilleure pour la destruction des insectes.— E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, Lyon. 3373

L'ORIENTALINE Teinture instantanée ; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Grenette, 34. Grand modèle, 8 fr., petit modèle, 3 fr. 50. 2978

CHANGEMENT DE DOMICILE M. Auguste Jouffroy, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

CAFÉ-RESTAURANT Jean Maderni RUE DE LYON, 19, à PLAGE DE LA BOURSE Grand salon au 1er pour noces et repas de corps. Entrée du restaurant : place de la Bourse. 3038

SÉRICICULTURE

Les prix des cocons sur les marchés italiens n'ont subi aucun changement sur ceux des marchés précédents ; en France, notamment dans l'Ardeche, les cours sont un peu plus faibles. On a fait hier 7 à 7.30 à Romans, 6.80 à 6.90 à Valence, 6 à 6.25 à Annonay pour les vers et 7 à 7.50 pour les jaunes.

Table with columns: 1re qualité, 2e qualité, 3e qualité. Rows include BRESIA, LODI, PARME, CREMA, URINE, VERGHI.

Prix soutenus.

MARIER DE L'EXPOSITION DE LYON

Monsieur le rédacteur, Nous n'irons plus aux bois... avec des larmes dans la voix, les habitants des bords du lac (voir le rapporteur est le titre) que les pluies torréfiées des deux derniers mois privaient de leur promenade favorite !

« Bonjour ! (regarde ton allégorie !) » le bois, et, pour faire mentir tout à fait l'histoire, ce n'est pas les lauriers que j'ai coupés, mais bien, les foins de la ferme du...

En effet, ce matin qu'a eu lieu le concours des instruments agricoles de l'Exposition.

Le grand attrait a été l'essai des fameuses faucheuses américaines dont on nous parle depuis si longtemps, et dont l'usage est si répandu dans le Nouveau-Monde. Les inventeurs français avaient déclaré le défi qui leur était porté inutile, donc du fait que les machines n'ont pas eu grand-peine à vaincre.

On donnera, quand il sera temps, des détails sur ces instruments, qui ont été l'objet de l'admiration de tous les propriétaires de champs ce matin au parc.

De quel import de dire dès à présent, c'est fait merveille, et que, conformément à nos prospectus, les expériences ont prouvé qu'ils pouvaient faucher quatre hectares de terrain par jour, avec 2 chevaux, et 3 hectares avec 1 cheval.

Le coup se fait très régulièrement, ras et remplace par conséquent, en moyenne, le travail de vingt faucheuses habituelles. L'effort des engorgements sont faibles ; de plus il semble que, la traction est très forte, il faut avoir des chevaux de force ; enfin, il est nécessaire de démontrer le mécanisme et de limiter la faucheuse à deux heures, sans que l'on ne s'expose à briser le bois.

Les machines ont été montées sur des charnières, et on pourra porter remède, ces machines ont offert d'énormes avantages aux propriétaires, surtout à une époque où les bras manquent, comme à présent.

En dehors de ces faucheuses, rien d'important à signaler. Les faucheuses, batteuses, désherpeuses, trache-serpent, pressoirs, etc., nous ont rien dit de tous les propriétaires qui ne connaissent déjà.

Louis B...

CHRONIQUE

La Commission départementale du Rhône s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, Préfecture, jeudi 14 courant, à 1 heure 1/2.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de M^{rs} BONJOUR, avoués à Lyon, rue Centrale, 25, et de M^{rs} RAFFIN, notaire à Trévoux (Ain).

VENTE JUDICIAIRE

par la voie de la licitation, avec admission d'étrangers, on l'étude et par le ministère de M^{rs} Raffin, notaire à Trévoux (Ain) de

DEUX MAISONS

sises à Trévoux, rue du Port et rue Brulée, indivises entre la succession François Duvivier et le sieur Perrin.

Adjudication au dimanche sept juillet mil huit cent soixante-douze, à deux heures de relevée, on l'étude de M^{rs} Raffin, notaire à Trévoux (Ain).

Le trois verti d'un jugement rendu le trois février mil huit cent soixante-douze, par le tribunal civil de Lyon, enregistré, et dont l'exécution, signifiée par parties.

A la requête, poursuite et diligence de madame Joséphine Guyot, veuve de M. François Duvivier, demeurant à Lyon, place Saint-Pothin, 8; laquelle constitue M^{rs} Bonjour, avoué près le tribunal civil de Lyon, à la demeure, rue Centrale, 25.

Contre: 1. Sieur Charles Duvivier fils, sans profession, demeurant à Lyon, place Saint-Pothin, 8; 2. Dame Marie Duvivier, épouse du sieur Joseph Laroche, menuisier, avec lequel elle est légalement domiciliée, et ce dernier, pour la validité, demeurant à Paris, ci-devant, rue Naliet, 9, actuellement rue des Missions, n° 35;

3. Sieur Philippe Perrin, propriétaire, demeurant à Décimé-Cherpieux (Sère). Lesquels tous n'ont pas constitué d'avoué, sur cette poursuite. Il sera procédé à la vente des immeubles, ainsi décrits:

Designation des immeubles à vendre. Article premier. Une maison d'habitation, située à Trévoux, rue du Port, composée, au rez-de-chaussée d'une grande pièce, au premier étage de deux pièces, greniers au-dessus, le tout desservi par un escalier en pierre, placé sur la derrière, avec une petite cour, un puits dans la pièce au rez-de-chaussée, le tout actuellement confiné à l'orient, par la maison ci-après décrite, dont le mur séparatif sera mitoyen; au midi, par la maison des mariés Pajot; à l'occident, par la rue du Port, et au nord, par la maison à madame veuve Vaillant.

Art. 2. Une autre maison d'habitation, située à Trévoux, rue Brulée, composée au rez-de-chaussée d'une pièce servant d'atelier et d'une petite cave; au premier étage d'une grande pièce; d'une autre grande pièce au deuxième étage, et grenier au-dessus, avec un puits et un escalier en pierre desservant toutes les pièces.

Cette maison est actuellement confiné: à l'orient, par la rue Brulée; au midi, par maison des mariés Pajot; à l'occident, par l'article premier, dont le mur séparatif sera mitoyen, et au nord, par celle de veuve Vaillant.

Après l'accomplissement des formalités légales, sera, sur les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Raffin, notaire, et déposé en ses minutes,

procédé à la vente par adjudication, aux enchères publiques, on l'étude de M^{rs} Raffin, notaire à Trévoux, en faveur des plus hauts enchérisseurs, le dimanche sept juillet mil huit cent soixante-douze, à deux heures de relevée, on l'étude de M^{rs} Raffin, notaire à Trévoux (Ain) de

DEUX MAISONS

Le premier lot, de l'article premier de la désignation, sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000 fr. Le deuxième lot, de l'article deux de la désignation, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1.500 fr. Outre les charges.

Pour extrait: Signé: Bonjour. S'adresser, pour renseignements, à M^{rs} Bonjour, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, à M^{rs} Raffin, notaire.

VENTE PAR LICITATION

avec admission d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots séparés, sans enchère générale, de la nue-propriété de

DIVERS IMMEUBLES

situés sur la commune de Saint-Denis-au-Mont-d'Or, lieu de Chamagnon et des Tillères, canton de Lamontet, arrondissement de Lyon, département du Rhône, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Jalon.

Mises à prix: Premier lot..... 10.000 fr. Deuxième lot..... 8.000 fr. Troisième lot..... 1.000 fr. Adjudication au samedi six juillet mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait, Signé: Goutraux, avoué poursuivant. Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{rs} Claude Goutraux, avoué, demeurant à Lyon, rue Ferrandière, n° 21, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

VENTE

aux enchères publiques, en deux lots, avec enchères générales, d'un fonds de

MARCHAND DE LINGERIE

Adjudication au samedi deux juin mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude et devant M^{rs} Louis Coste, notaire.

Marchandises neuves. — Mise à prix..... 24.000 fr. Deuxième lot..... 6.000 fr. Agencements et ustensiles de cuisine, vaisselle et achalandage, avec subrogation au bail verbal des lieux. — Mise à prix..... 6.000 fr. Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Hostache, expert-teneur de livres à Lyon,

rue Saint-Pierre, numéro 26, syndicat délimité de la faillite veuve Noël et Cie, au vertu d'une ordonnance rendue par monsieur l'aveu, juge-commissaire de ladite faillite, le onze juin mil huit cent soixante-douze, 3473

ETUDE DE M^{rs} AMADIEU, notaire à Mâcon, 30, rue Lamartine.

A VENDRE à l'amiable, magnifique PROPRIÉTÉ à 4 kilomètres de Mâcon, jolie maison bourgeoise richement meublée, clos et dépendances, de la contenance d'environ 10 hectares.

S'adresser, pour les renseignements, et pour traiter, à M^{rs} Amadieu, notaire à Mâcon. 3419

ETUDE DE M^{rs} RAMBAUD, notaire à Fontaines-sur-Saône, successeur de Mes Brunier et Vigne.

Les héritiers du sieur Gallien, qui était banquier à Lyon, petite rue des Feuillants et qui en dernier lieu a demeuré rue de Sully, sont priés de se présenter avec les titres établissant leur qualité d'héritiers, dans le délai d'un mois.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi dix-huit juin courant, sur la place des Carmélites, à Lyon; il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: commodes, tables, chaises, glace, etc., etc.

A VENDRE près Fraicheville, une BELLE PROPRIÉTÉ de trente-deux hectares, dont vingt-quatre hectares en prairies arrosées, habitation bourgeoise récemment construite et vastes dépendances.

S'adresser à monsieur Trichard, qual Fulchiron, numéro 1.

ETUDE DE M^{rs} SARRA-GALET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12.

Mardi dix-huit juin courant, à dix heures du matin, sur la place Morel, à Lyon, vente d'objets saisis consistant en: cinq métiers à fabriquer les tulles, etc.

Le même jour, à la même heure, sur la place des Capucins, à Lyon, vente d'objets saisis tels que tables, chaises, glaces, banques, marchandises de mercerie, etc.

A VENDRE UNE MAISON

de Lyon, rue de Lyon, Revendu, 9,000 fr. prix, 162,000 fr. S'adresser à M^{rs} MORAND, place des Terreaux, 7, au 1^{er} étage, de midi à 2 heures. 3469

ON DEMANDE

un emprunt de dix mille francs en rentes viagères. Bonnes garanties. S'adresser au bureau du journal. 3426

AGENCE pour la vente des immeubles

RUE ROMARIN, 29, AU 1^{er} (ci-devant place des Terreaux, 4) A VENDRE Jolie Maison bourgeoise, ayant huit grandes pièces et dépendances, dans une des localités les plus pittoresques du Bugoy. Station de chemin de fer. Il y a un petit jardin. Pays de chasse et de pêche. Société nombreuse, même en hiver. Cette propriété conviendrait à un officier ou à un employé retraité. Vue à très bon marché. Approvisionnement facile. Prix: 12,000 francs. Petite maison bourgeoise, entre Vaise et Champagnon. Très-jolie vue. Prix, 11,000 francs. Grande et belle Maison dans le quartier Saint-Jean, sur une place. Bon revenu. Prix, 100,000 fr. 3411

LIQUIDATION D'HORLOGERIE

EN TOUS GENRES 35, RUE DE LYON, 35 LA MAISON GUYON CHANGEANT DE DOMICILE se décide à faire un grand sacrifice pour liquider toutes ses marchandises. Choix considérable de pendules de tout style, bronzes d'art, lampes, coupes, flambeaux, etc., etc. 3093

SIROP BOISSONNET

guérit sûrement et promptement rhumes, enrhumements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins. Expérimenté depuis plus de trente ans CE SIROP occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Dépôts: Pharmacies BOISSONNET, cours de Brosses, 16; SARRA, place des Célestins; FAIVRE, place des Terreaux; COLOAS, à Saint-Just; DAMON, aux Brotteaux; VIAL, rue de Bourbon, et dans toutes les bonnes pharmacies. 169

PENDANT L'EXPOSITION A LOUER Quinze Chambres CONFORTABLEMENT GARNIES chez M. Richard, dentiste, dans ses maisons, rue du Commerce, n° 14, à Lyon. 3245

A LOUER 29, cours du Midi, 29 JOLIE Chambre garnie avec balcon S'adresser au concierge.

INSTITUT MATRIMONIAL DE FRANCE

FONDÉ PAR M^{rs} DE SAINT-JUST. Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions. 32, rue Maubourg, 32 PARIS. 3093

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT ET C^{ie} PHARMACIENS A PARIS C'est à l'âge que l'huile de foie de morue doit ses propriétés; mais l'usage de ce médicament est beaucoup plus utile à l'âge adulte, car il agit sur le système circulatoire, et favorise la digestion et l'assimilation des aliments. Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants, pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pleurésie, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gomme et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes. A PARIS, à la pharmacie, 7, rue de la Feuillade; dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au Bureau du journal.

Ouvertures de Crédit V. OUVIN, receveur à routes à Fontenay-sous-Bois (Seine). Avis aux Industriels et aux Commerçants. — Un jeune homme, possédant un capital important, désire trouver une position en province, avec ou sans acte de société (affranchir). 3337

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS prescrivent avec succès les DRAGÉES DE SAVONNÉ LEBEL pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix: 2 et 4 fr. la Boîte. A Lyon, chez FAYOLE frères, CHERBLANC, AROUD, C. FAIVRE et BARNOUD, rue de Lyon, n° 3. 2108

Un des meilleurs Chocolats est le CHOCOLAT-DONNEAUD Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

INSECTICIDE LIQUIDE Lambert 92, RUE RABELAIS LYON RUE RABELAIS, 92 Cet insecticide, d'un emploi facile et général, est infailible pour la destruction de tous les insectes incommodes. 3372

SEULES VÉRITABLES MACHINES A COUDRE de la C^{ie} SINGER de New-York 2^e RENDIST & C^{ie} AGENTS, 110, RUE DES ARCHERS, LYON. EXIGER LA VRAIE MARQUE SINGER. VOIR A L'EXPOSITION (3^e GALERIE) LE PAVILLON DE LA C^{ie} SINGER. VENTE ET LOCATION: 2, rue des Archers, angle de la rue Saint-Dominique.

ANCIENNE MAISON OZIER FRÈRES Léon FÉMIOT, quincailler 48 et 50, RUE DE LYON, LYON Représentant à l'Exposition universelle Les missions: Piet-Dellan et C^{ie} de Paris (Bauderies). A. Bauche de Reims (Coffres-Foris). Theynard de Grenoble (Baignoires). Chenut-Lamotte d'Auxonne (Marmittes-Lucifoides). 2960

Compagnie d'Assurances CONTRE LE BRIS DES GLACES LA PARISIENNE FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829 Siège social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière AGENTS GÉNÉRAUX A LYON MM. FLACHAT et COCHET, m^{rs}iteurs-décorateurs, 2, rue Dunois ou 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3368

BOUILLON MONTESQUIEU RESTAURANT SYSTÈME DUVAL Place de Perrache, 24 (près la Gare) Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de faire restaurer à neuf et que, dès aujourd'hui, il peut assurer à Messieurs les Concommissaires qu'ils trouveront le confortable et la célérité dans le service. Salons pour Société. — Service à prix fixe. 304

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passag^e de l'Hotel-Dieu, Lyon 32, 33, 34, 36, 38 EXIGER CETTE MARQUE A L'UNION AMÉRICAINE PROGRES & BONNE FOI V. A. S. P. F. ÉLIAS HOWE VÉRITABLE GRAVURE A LA PLAQUE ANCIENNE MAISON PASCALIS E. INGOLD SUCCESSEUR

J. TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE

LIQUEUR DE GOUDRON Concentrée et Titree de BARNOUD Se recommande par ses propriétés et sa saveur. Préparée par son action exercée surtout dans les bronchites, les catarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les affections de la vessie et de la matrice. Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les différentes maladies de la peau: dartres, démangeaisons, herpès, eczéma, etc. S' trouve dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. A Lyon, chez M^{rs} BARNOUD, 3, rue de la Feuillade.

WINE DE BERNARD

APPROUVÉ PAR LES Académies de Médecine Ordonné contre les maladies suivantes: Pâles couleurs, sang faible, époques et digestions difficiles, débilité, santé délicate, dégoût, inappétence, épuisement, amaigrissement, pertes séminales et fleurs blanches. RECOMMANDÉ SURTOUT DANS LA CONVALESCENCE DÉPÔTS A LYON: Pharmacies Lardet, Cartaz, Fayolle, Faivre; TARARE, Mendet; VILLEFRANCHE, Méhu; ST-ÉTIENNE, Chaix; ROANNE, Gerbay; GRENOBLE, Gayme et Bouvier; VIENNE, Marchand, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Table of BOURSE DE PARIS - Vendredi 14 Juin (de midi 1/2 à 3 h.). Columns: TES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table of BOURSE DE LYON - Samedi 15 Juin (de 11 h. à midi 1/2). Columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

BULLETIN FINANCIER BOURSE DE PARIS. Paris, 14 juin. Le marché est très-ferme. 56 fr. le 3 0/0 et 87 fr. l'emprunt. An comptant, non moins bonne tenue qu'à terme. Plus d'affaires, mais la parole aux haussiers, et on n'a pu leur contester guère. On attend leurs arrêtés. Les haussiers se flattent d'un plan qui aurait l'avantage de fournir à M. de Bismarck les 3 milliards en temps voulu et de fournir à M. Thiers tout le temps qu'il voudrait pour se les procurer. Les mathématiciens appellent: genre à des solutions élégantes que lorsqu'on a des solutions élégantes. On attend l'emprunt, le 5 0/0 sera au cours de 91 fr., et le 3 0/0 à celui de 60 fr. environ. On pourrait leur répondre qu'il parait plutôt qu'on n'en attend, comme des haussiers qui ont un grand avantage à vendre, que comme des baussiers qui ont un grand avantage à acheter. Les haussiers spéculent, en tout état de cause sur cette question de temps, qu'il leur suffit de quinze jours, d'une liquidation, pour mener à bien leurs opérations et qu'après cela ils peuvent venir quand ils voudra. A cet égard, ils paraissent avoir raison. Ils ont pour eux, nous l'avons déjà dit, la rareté de la 3 0/0, l'amélioration de la température, les petites gens auxquels ils ont affaire comme spéculateurs, et l'incertitude de la date de l'emprunt. Le sort des petites gens, en cette circonstance, n'est de spéculer à trop longue date: l'emprunt ne pas de force, et comme, assurément, l'emprunt ne sera pas émis ni en liquidation de juin ni en liquidation de juillet, il n'y a rien de bien, si l'opinion est d'être vendeur de la 3 0/0, de l'être de fort peu de chose jusqu'à nouvel ordre. Quant aux haussiers du jour, je m'en rapporte à eux, ils ne seront pas à la hausse à la veille de l'emprunt, parce que cela ne serait ni dans leur intérêt ni dans celui de l'emprunt. Je rapporte ces arguments des colloques des haussiers que nous avons eus, parce que la Bourse se compose de conversations, après les premières spéculations d'animation de l'ouverture et de la clôture du parquet. Un des inconvénients de la situation, je le reconnais, est qu'on ne peut pas se procurer de la 3 0/0, que, qui est dans l'attente d'un emprunt de 3 milliards, alors qu'il n'a point de raisons évidentes pour déterminer l'émission de l'emprunt deux ou trois mois plus tôt ou deux ou trois mois plus tard. L'ignorance du délai fait naître sur ce point seul une spéculation inévitable. (Journal des Débats.) Jules Patot.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le